



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 mai 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 mai 2005

**Mise à disposition d'équipements en vue d'une utilisation partagée  
et convention de prestations de services entre la CAN et la Ville de  
Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005**

DELIBERATION D20050205

## la Ville de Niort

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Il peut résulter des compétences transférées à la CAN ou de la configuration des équipements selon le cas, une utilisation de certains équipements municipaux pour partie pour l'exercice des compétences de la CAN et pour partie pour celles de la Commune propriétaire. Cette configuration peut également exister pour des équipements transférés à la CAN qui, suite au re-transfert, sont occupés pour partie par des services de la Ville de Niort.

Il convient alors de prévoir la mise en place de conventions de mise à disposition opérant une répartition des coûts de fonctionnement de l'équipement entre les deux collectivités.

Ainsi, la MCSP du Clou Bouchet est concernée dans la mesure où elle héberge la cellule chèque-loisirs de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Dans sa délibération en date du 13 décembre 2004, la CAN a mis fin à l'intérêt communautaire de la Scène Nationale du Moulin du Roc de Niort, les locaux de la Bibliothèque et de la Médiathèque municipale F. Mitterrand demeurant d'intérêt communautaire.

Une convention de locaux partagés est à souscrire avec la Communauté d'Agglomération de Niort concernant l'équipement Médiathèque Municipale F. Mitterrand dans la mesure où du personnel de la Scène Nationale du Moulin du Roc de Niort occupe pour partie ces locaux.

De plus, l'équipement dénommé Centre Culturel F. Mitterrand comprend à la fois les locaux de la bibliothèque de Niort mais également ceux de la Scène Nationale du Moulin du Roc. Il y a lieu d'établir une convention de prestations de services comprenant à la fois la refacturation des fluides, la participation de la CAN suivant une clé de répartition à la maintenance des installations thermiques et des contrôles de sécurité périodiques ainsi qu'aux travaux éventuels sur certaines installations techniques indivisibles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de locaux partagés avec la Communauté d'Agglomération de Niort portant sur la MCSP du Clou Bouchet et la Médiathèque Municipale F. Mitterrand,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de prestations de services avec la Communauté d'Agglomération de Niort portant sur le Centre Culturel F. Mitterrand.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)